



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 27 OCTOBRE 2020

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 17
- Ayant pris part : 19

L'an deux mille vingt et le mardi vingt-sept octobre à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session à huis clos, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation
20/10/2020

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ, Mme Mélanie BOCCALON ; M. Christian BAÏSSE ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; Mme Dominique GODOT-RAMADE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Héléna POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Aline COUTAREL ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage
20/10/2020

Excusée représentée : ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND (représentée par ; M. Christian BAÏSSE) ; Mme Pauline MARCOU MADER (représentée par Mme Mélanie BOCCALON).

Madame Mélanie BOCCALON a été nommée Secrétaire de Séance.

Délibération N°2020-103 : Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du sentier « Tour du Village » traversant le territoire de la Commune

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée précisant notamment :

- L'établissement d'un Plan Départemental de la Randonnée conformément à l'article L361-1 du Code de l'environnement,
- La décision du Conseil Départemental du Tarn de mettre en œuvre un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et dont la mission est suivie par le Service randonnée et transition écologique,
- Invitant à recueillir l'avis du Conseil Municipal sur l'ensemble des voies portées au plan et à faire prendre une délibération du Conseil Municipal sur l'inscription au Plan Départemental.

En conséquence, le Conseil Municipal de Montredon-Labessonnié est invité à donner son avis sur le tracé de l'itinéraire et à délibérer pour l'inscription des chemins ruraux composant le sentier du « Tour du Village » tels que définis par les documents ci-joint (document comprenant le tracé du sentier sur fond de carte IGN ainsi que la nature des voies empruntées).

Cette inscription entraîne l'impossibilité de céder ces chemins, sauf à assurer la continuité de l'itinéraire ou à proposer un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la randonnée.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- EMET un avis favorable sur l'inscription au plan des voies portées sur la carte

Et

- APPROUVE l'inscription des chemins susvisés au plan Départemental de la Randonnée, et s'engage à les conserver dans le patrimoine communal.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU

